

2. Nous ne pouvons pas dire quand au juste.

3. L'emplacement proposé est situé en bordure de la route Sydney-Dingwall et comprend un terrain vague appartenant à M. J. Nolan, d'Antigonish (N.-É.). Il n'y a eu aucun retard.

**LES NORMES DU QUALIFICATIF «BILINGUE»
DANS LA FONCTION PUBLIQUE**

Question n° 2148—M. Irvine:

1. Sur quoi se base-t-on au Service civil fédéral pour déclarer qu'une personne est bilingue?

2. Dans quelle mesure cette personne doit-elle pouvoir s'exprimer couramment en français?

3. Dans quelle mesure doit-elle pouvoir s'exprimer couramment en anglais?

M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1. On considère les membres du Service civil comme bilingues uniquement par rapport aux postes qui exigent, aux fins de l'exécution satisfaisante des fonctions et pour assurer un bon service au public, l'usage des deux langues officielles et par rapport à leur capacité reconnue de se servir d'une seconde langue officielle dans l'exercice de leurs fonctions.

2 et 3. Le degré de connaissance de la langue française ou anglaise varie suivant la nature des fonctions à remplir.

LES DÉPENSES DE LA DÉFENSE EN 1965

Question n° 2151—M. Mather:

Combien a-t-on dépensé par jour en 1965 pour la défense?

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): La moyenne journalière des dépenses pendant l'année financière 1965-1966 a été de \$4,242,320.

L'IMMEUBLE FÉDÉRAL D'AMHERST (N.-É.)

Question n° 2154—M. Coates:

1. A-t-on nommé des architectes pour tracer le plan du nouvel édifice fédéral qui sera construit à Amherst (N.-É.)? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date a-t-on fait la nomination, et quel est le nom de la société qui a été désignée?

2. A-t-on pris toutes les dispositions nécessaires en vue de l'acquisition de l'emplacement où doit s'ériger le nouvel édifice fédéral? Dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms des personnes desquelles on a acheté du terrain, et quel montant a-t-on versé à chacune de ces personnes?

3. A quelle date le gouvernement se propose-t-il de commencer la construction du nouvel édifice fédéral à Amherst?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. Oui, nous avons nommé la société d'architectes C. S. Fowler, Bauld, Mitchell, d'Halifax (N.-É.), en décembre 1965.

[L'hon. M. McIlraith.]

2. Nous avons presque terminé nos dispositions en vue de l'acquisition de l'emplacement pour un édifice fédéral à Amherst. Nous achèterons les terrains des quatre propriétaires dont les noms suivent et nous en sommes venus à une entente relativement aux montants d'indemnité suivants: M^{me} Annie A. Tingley, \$15,000; M^{me} Annie P. Smith, \$8,000; M^{me} Bessie Swetski, \$15,000; Trinity St. Stephens, United Church, \$10,000. De plus, nous avons exproprié un terrain appartenant à M. Lloyd Brenton afin de compléter l'emplacement. Les négociations en vue d'un règlement sont en cours.

3. A l'automne de 1967.

LE DRAGAGE DU PORT DE PUGWASH (N.-É.)

Question n° 2157—M. Coates:

1. A-t-on effectué des recherches relativement à un programme de dragage du port Pugwash? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date les a-t-on commencées et le gouvernement a-t-il reçu un rapport formulant des recommandations à ce sujet?

2. Si le gouvernement a reçu un rapport, quelles mesures songe-t-il à prendre afin d'améliorer les installations portuaires à Pugwash?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1 et 2. Nous étudions chaque année la nécessité de draguer à Pugwash car le chenal conduisant au port et le port lui-même se remplissent continuellement de sable. Des sondages effectués en juillet 1966 indiquent qu'il faudra enlever quelque 50,000 verges cubes de déblais en 1967 afin de rétablir la profondeur à 15 pieds.

**L'INSTITUTION DU CONSEIL CONSULTATIF
DES CONSOMMATEURS**

Question n° 2158—Mme MacInnis:

1. Quand le gouvernement a-t-il nommé le conseil consultatif des consommateurs?

2. La question des prix à la consommation fait-elle partie de ses attributions, et dans le cas de la négative, a) pour quelle raison, b) en raison des récentes hausses des prix, le gouvernement augmentera-t-il les attributions du conseil pour y inclure les prix à la consommation?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Le Conseil consultatif des consommateurs a été créé par décision du conseil des ministres, le 14 novembre 1963.

2. Non. a) Le Conseil consultatif des consommateurs a été créé dans le but de conseiller le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et la Direction des aliments et drogues de ce ministère pour toute question touchant l'intérêt des consommateurs et qui se rattache à l'application de la loi des aliments et drogues et de la loi sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés. Vu que ces lois ne prévoient aucun